



LE MARCHÉ DES VIGNES

Ce marché fait partie du marché des biens à destination agricole. Il comprend tous les biens dont la nature cadastrale est classée majoritairement en vignes (incluant notamment les vignes destinées à la production viticole et les terres à vignes). Ces biens peuvent comporter du bâti.

TYPOLOGIE DES VIGNES

L'analyse des prix s'appuie sur la nomenclature de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) :

les vignes AOP (appellation d'origine protégée) correspondent, au niveau européen, depuis le 1^{er} août 2009, à l'appellation d'origine contrôlée (AOC) française, délivrée depuis 1935 pour les vins ;

les vignes VEDVAOP produisent les vins à eaux-de-vie d'appellation d'origine protégée, principalement le cognac (majoritaire en surface) et l'armagnac ;

les vignes hors AOP correspondent aux vignes à vins de consommation courante, qui regroupent les vins IGP (indication géographique protégée) et les vins sans IG (sans indication géographique).

LES PRIX DES VIGNES

Les séries de prix sont établies depuis 2009 en collaboration étroite avec le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture. Elles sont publiées au Journal officiel dans le barème indicatif de la valeur vénale des terres agricoles.

En 2025, une mise à jour des surfaces des appellations a été réalisée, sur la base des surfaces collectées par le SSP (source CVI ou SAA). Cette mise à jour entraîne celle de l'ensemble des séries de prix départementales, de bassin et nationales, pour la période 2010-2024.

Les prix nationaux par type de vignes correspondent aux moyennes des prix par bassin viticole (voir ci-après) pondérées par leur surface respective plantée en vigne. Les surfaces considérées reposent sur le casier viticole informatisé pour les vins d'appellation (CVI, source DGFIP) et sur le recensement agricole pour les vins IGP et sans IG (source SSP). Le périmètre des bassins est basé sur le décret n° 2008-1359 du 18 décembre 2008 portant création des conseils de bassin viticole.

Les prix par bassin viticole correspondent aux moyennes des prix des appellations du bassin, pondérées par leur surface respective. Ces prix des appellations sont établis à dire d'expert conjointement par les Safer et les Services régionaux de la statistique du Ministère de l'agriculture (SRISE). Deux exceptions : en Alsace et en Champagne, le nombre annuel de transactions de vignes libres non bâties est suffisant pour procéder à un calcul statistique. En 2021, la révision du zonage des prix du Champagne dans la Marne a entraîné une modification des séries de prix du bassin viticole Champagne et de la moyenne nationale AOP.



UNE STABILISATION DU MARCHÉ

Le nombre de transactions baisse légèrement en 2024 (- 1,4 %), traduisant un ralentissement du repli amorcé en 2023. Les surfaces échangées se stabilisent (+ 0,1 %) après le net repli observé l'année dernière (- 12,8 %). La valeur se contracte (- 4,8 %) mais demeure au-dessus du milliard d'euros pour la quatrième année consécutive.

Le marché des biens non bâtis enregistre une baisse de 2,7 % alors que les transactions de biens bâtis progressent significativement en nombre (+ 27,5 %) et en surface (+ 12 %), portées par la Vallée du Rhône-Provence (34,8 % des transactions). La valeur globale des biens bâtis est toutefois en repli (- 18,9 %), du fait de baisses importantes en Bordeaux-Aquitaine et Languedoc-Roussillon.

LE MARCHÉ DU BASSIN CHARENTES-COGNAC DÉCROCHE

Le recul du nombre de transactions s'explique principalement par la contraction observée en Val de Loire-Centre (- 9 %) et en Charentes-Cognac (- 13,6 %), où le marché subit une baisse encore plus marquée de sa surface (- 39,1 %) et de sa valeur (- 42,1 %). Ce décrochage s'inscrit dans le contexte de net repli des exportations de cognac depuis 2022. Le marché recule également en nombre, surface et valeur dans le Languedoc-Roussillon et le Sud-Ouest. À l'inverse, le bassin Vallée du Rhône-Provence rebondit en nombre de transactions (+ 7,5 %) et en surface (+ 34,1 %). De même, les transactions repartent à la hausse en Bordeaux-Aquitaine (+ 7,2 %) après une nette diminution en 2023 (- 20,6 %), tandis que la valeur décroche (- 38,2 %) et atteint son niveau le plus bas depuis 2011. Enfin, seuls les bassins Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura et Val de Loire-Centre connaissent une progression de la valeur.

LES VITICULTEURS EN REPLI, LES SOCIÉTÉS D'EXPLOITATION REPARTENT À LA HAUSSE

Les personnes physiques agricoles non fermiers en place demeurent les premiers acquéreurs en 2024 (35,3 % des acquisitions et 26,9 % des surfaces) mais poursuivent leur repli (- 1,6 % en nombre de transactions), tout comme les personnes physiques agricoles fermiers en place (- 3,2 %). Les personnes physiques agricoles fermiers et non fermiers sont à leur niveau historique le plus bas.

Les sociétés d'exploitation agricole non fermiers en place demeurent les deuxièmes en termes de surface (24,4 %) et poursuivent leur progression en surface (+ 13,2 %) et en valeur (+ 16,8 %). Les sociétés d'exploitation fermiers en place progressent encore (+ 11,8 % en nombre) et atteignent une surface équivalente à celle des personnes morales non agricoles.

Marché des vignes par sous-marché en 2024

	Biens libres	Biens loués	ENSEMBLE	Évolution 2024/2023
Nombre de transactions	5 750	2 900	8 650	- 1,4 %
Surface	10 700 ha	5 300 ha	16 000 ha	+ 0,1 %
Valeur	534 M€	577 M€	1 111 M€	- 4,8 %
Ouverture*			2,05 %	

* Rapport entre les surfaces vendues sur le marché des vignes et la SAU viticole nationale (source Agreste d'après RA 2010).
Source : Groupe Safer.

Le repli du nombre d'acquisitions par les sociétés de portage se poursuit en 2024 (- 3,2 %), tandis que les surfaces regagnent 1,1 % et la valeur bondit de 60 %, liée à un nombre réduit de transactions exceptionnelles.

Enfin, les acquisitions des personnes physiques non agricoles repartent à la hausse en 2024 (+ 3 %) et représentent plus d'une acquisition sur quatre (26,7 %).

Quelle conjoncture ?

La récolte viticole française est en baisse de 24 % par rapport à 2023 et atteint un niveau historiquement bas, impactée par des conditions météorologiques très défavorables et des pertes dues au mildiou. Ce recul est généralisé dans l'ensemble des bassins viticoles avec des baisses particulièrement marquées dans le Jura, en Champagne et en Bourgogne notamment.

Sur le marché intérieur, les ventes en volume de vins tranquilles en grandes et moyennes surfaces poursuivent leur baisse en 2024 (- 5 %). Cette diminution concerne davantage les rouges (- 7 %) ou les rosés (- 6 %) que les vins blancs.

D'août à décembre 2024, les exportations de vins français, hors spiritueux, connaissent un léger rebond en volume et en valeur (+ 4 %) par rapport à la même période en 2023, portées par les vins sans IG et un regain de dynamisme du marché nord-américain. Dans le même temps, le cognac enregistre une hausse de 7 % du volume exporté. À l'inverse, le volume exporté de champagne baisse de 1 %, retrouvant son niveau de 2020.

Source : Agreste.



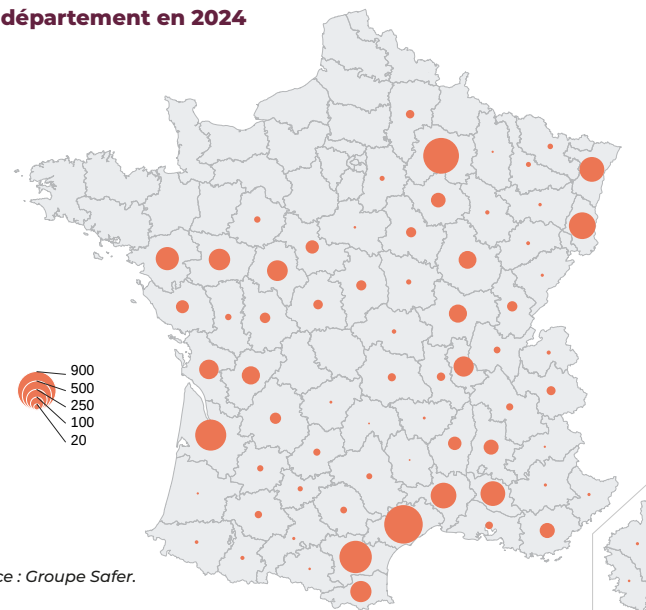
VOLUMES ET ACQUÉREURS | Atlas.

Marché des vignes par type de biens en 2024

	BIENS NON BÂTIS		BIENS BÂTIS	
	2024	Évolution 2024/2023	2024	Évolution 2024/2023
Nombre de transactions	8 180	- 2,7 %	470	+ 27,5 %
Surface	12 400 ha	- 2,9 %	3 700 ha	+ 12,0 %
Valeur	709 M€	+ 5,6 %	402 M€	- 18,9 %

Source : Groupe Safer.

Nombre de transactions de vignes non bâties par département en 2024



Source : Groupe Safer.

Marché des vignes par bassin viticole en 2024

	Nombre de transactions	Évolution 2024/2023	Surface (ha)	Évolution 2024/2023	Valeur (M€)	Évolution 2024/2023	Taux d'ouverture du marché foncier viticole en 2024 *
Alsace-Est	830	+ 2,6 %	200	- 7,1 %	22	- 10,4 %	1,2 %
Bordeaux-Aquitaine	730	+ 7,2 %	2 520	+ 7,2 %	184	- 38,2 %	1,8 %
Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura	920	+ 1,4 %	840	- 11,0 %	304	+ 81,9 %	1,6 %
Champagne	970	- 1,5 %	220	- 23,0 %	207	- 4,7 %	0,7 %
Charentes-Cognac	430	- 13,6 %	1 130	- 39,1 %	40	- 42,1 %	1,4 %
Corse	10	- 37,5 %	50	- 38,7 %	1	- 21,2 %	0,8 %
Languedoc-Roussillon	1 980	- 2,9 %	5 070	- 1,4 %	66	- 19,5 %	2,5 %
Sud-Ouest	170	- 3,5 %	610	- 9,6 %	7	- 30,3 %	1,5 %
Val de Loire-Centre	1 380	- 9,0 %	2 130	+ 4,7 %	34	+ 6,6 %	3,4 %
Vallée du Rhône-Provence	1 230	+ 7,5 %	3 260	+ 34,1 %	246	- 7,9 %	2,2 %
ENSEMBLE	8 650	- 1,4 %	16 000	+ 0,1 %	1 111	- 4,8 %	2,05 %

* Rapport entre les surfaces vendues sur le marché des vignes et la SAU viticole nationale (source Agreste d'après RA 2010). Source : Groupe Safer.

Marché des vignes par type d'acquéreurs en 2024

	Nombre	Évolution 2024/2023	Part de marché	Surface (ha)	Évolution 2024/2023	Part de marché	Valeur (M€)	Évolution 2024/2023	Part de marché
Personnes physiques agricoles fermiers en place	720	- 3,2 %	8,3 %	1 000	- 6,9 %	6,3 %	37	- 13,6 %	3,3 %
Personnes physiques agricoles non fermiers en place	3 050	- 1,6 %	35,3 %	4 300	- 5,9 %	26,9 %	142	+ 0,9 %	12,8 %
Sociétés d'exploitation agricole fermiers en place	290	+ 11,8 %	3,4 %	1 200	- 2,9 %	7,5 %	240	- 31,2 %	21,6 %
Sociétés d'exploitation agricole non fermiers en place	870	- 1,1 %	10,1 %	3 900	+ 13,2 %	24,4 %	343	+ 16,8 %	30,9 %
Sociétés de portage du foncier	810	- 3,2 %	9,4 %	2 000	+ 1,1 %	12,5 %	127	+ 60,0 %	11,4 %
Personnes physiques non agricoles	2 310	+ 3,0 %	26,7 %	2 300	+ 5,8 %	14,4 %	92	- 17,0 %	8,3 %
Personnes morales non agricoles	470	- 18,1 %	5,4 %	1 200	- 16,4 %	7,5 %	123	- 16,7 %	11,1 %
État et collectivités ou statut non déclaré	130	- 4,3 %	1,5 %	200	+ 21,9 %	1,3 %	8	+ 34,6 %	0,7 %
ENSEMBLE	8 650	- 1,4 %	100 %	16 000	+ 0,1 %	100 %	1 111	- 4,8 %	100 %

Source : Groupe Safer.



Base 100 en 1993





FAIBLES DISPONIBILITÉS SUITE À UNE RÉCOLTE RÉDUITE EN 2024.

EN 2024, BAISSÉ MARQUÉE DE LA PRODUCTION FRANÇAISE ET MONDIALE

La production viticole française en 2024 est estimée à 36 millions d'hectolitres (Mhl), soit un recul de 24 % par rapport à 2023 et de 18 % par rapport à la moyenne 2019-2023. Ce niveau historiquement bas, comparable à celui des années 2017 et 2021, résulte des conditions climatiques particulièrement défavorables qui ont affecté toutes les régions viticoles, de la floraison jusqu'aux vendanges : gelées printanières, épisodes de sécheresse, précipitations excessives, grêle et maladies de la vigne.

La baisse concerne tous les types de vins, avec un impact plus prononcé sur les vins destinés aux eaux-de-vie, qui avaient bénéficié d'une récolte exceptionnelle en 2023. Les régions les plus touchées sont la Champagne, la Bourgogne, le Beaujolais, les Charentes et le Jura.

Cette baisse de la production intervient dans un contexte mondial déjà tendu. Selon l'Organisation internationale de la vigne et du vin, la production mondiale devrait atteindre 231 Mhl, en recul de 2 %, soit l'un des niveaux les plus faibles des 60 dernières années.

DES DISPONIBILITÉS LIMITÉES DE VINS EN FRANCE

Conséquence de la chute de la production en 2024, les disponibilités de vins pour la campagne de commercialisation 2024-2025 (ensemble formé par la récolte 2024 et les stocks au 1^{er} août 2024) diminuent de 9 % par rapport à 2023, à 58 Mhl. Les stocks présents dans les chais des producteurs au 1^{er} août 2024 sont quasiment stables, atteignant environ 30 Mhl. Cette baisse des disponibilités est plus marquée pour les vins sans IG (-14 %) que pour les vins IGP (-8 %) ou en AOP (-9 %).

REBOND DES PRIX À LA PRODUCTION DES VINS D'APPELLATION FIN 2024

Après une baisse de 15 % lors de la campagne précédente, les prix à la production des vins AOP (hors Champagne) continuent de reculer au premier semestre 2024 et apparaissent ainsi en baisse de 3 % d'août à décembre 2024 par rapport à la même période en 2023, et de 10 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Néanmoins, ce repli global masque un rebond des prix amorcé depuis juillet 2024.

LÉGER REBOND DES EXPORTATIONS AU DEUXIÈME SEMESTRE 2024

Après une nette baisse en 2023-2024, les exportations de vins français (hors spiritueux), pour le début de campagne 2024-2025 (août à décembre 2024), enregistrent un léger rebond en volume et en valeur (+4 %) par rapport à la même période en 2023. Cette progression masque toutefois des dynamiques contrastées. Les vins sans IG

affichent une progression significative de 13 % en volume et de 7 % en valeur, celles des vins AOP de 3 % en volume et 5 % en valeur, alors que celles avec IGP reculent de 2 % en volume et 1 % en valeur.

D'août à décembre 2024, les ventes de vins français d'appellation connaissent un regain de dynamisme en Amérique du Nord. Aux États-Unis, premier marché d'exportation pour ces vins, elles enregistrent une hausse de 27 % en volume et de 37 % en valeur sur un an, principalement concentrée sur le mois de décembre. Ce phénomène survient dans un contexte d'inquiétudes autour de potentielles hausses des droits de douanes pour les exportations européennes vers les États-Unis, qui auraient incité les importateurs à constituer des stocks avant l'entrée en fonction du nouveau gouvernement américain. Si l'on exclut le mois de décembre, la hausse sur un an des volumes exportés aux États-Unis est plus modérée (+7 %). Par ailleurs, les ventes vers le Canada augmentent de 11 % en volume et de 9 % en valeur. À l'inverse, vers la Chine, les ventes de vins d'appellation enregistrent une nouvelle baisse de 37 % en volume et de 28 % en valeur par rapport aux cinq premiers mois de la campagne 2023-2024, dans un contexte de baisse de la consommation et de ralentissement économique.

Après le pic atteint en 2021 et 2022 à la suite des déconfinements, les exportations de Champagne retrouvent les niveaux de 2020. Sur les cinq premiers mois de la campagne 2024-2025, elles baissent légèrement de 1 % en volume sur un an mais leur valeur gagne 2 %.

En baisse continue depuis 2020, d'août à décembre 2024, les exportations de Cognac (205 500 hl) progressent de 7 % en volume par rapport à la même période de 2023. Ils augmentent de 23 % vers les États-Unis. Toutefois ils baissent de 7 % vers la Chine, conséquence de la surtaxe de 35 % en moyenne appliquée par les autorités chinoises depuis l'automne 2024 sur ce produit. Les États-Unis et la Chine représentent respectivement 42 % et 16 % des volumes exportés globaux de Cognac.

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire - Service de la statistique et de la prospective - Bureau des statistiques végétales et animales

En partenariat avec



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité





DE NOMBREUX PRIX EN BAISSE, PARFOIS FORTE.

La baisse limitée du prix des vignes AOP en 2024 (- 1,1 %) masque des situations contrastées, entre une deuxième année de baisse dans trois bassins (Bordeaux-Aquitaine, Sud-Ouest et Languedoc-Roussillon) et une hausse marquée en Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura. La baisse du prix des vignes à eaux-de-vie AOP (VEDVAOP), amorcée en 2023 (- 6,4 %), s'accroît en 2024 (- 9,8 %). De même, le prix des vignes hors AOP cède 7 %, après un repli de 1,8 % en 2023.

LA CRISE DU VIN ROUGE AFFECTE UNE LARGE PARTIE DE LA MOITIÉ SUD

En Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura, la hausse de 11 % est soutenue par l'ensemble des appellations de la Côte-d'Or, en particulier les Premiers crus blancs (+ 13 %). Malgré une légère ouverture en 2024, le marché y reste très concurrentiel et les prix sont influencés par le marché sociétaire. Ailleurs dans le bassin, les appellations icaunaises participent également à la hausse, en particulier le Chablis premier cru (+ 25 %).

En Champagne, les conditions climatiques et la pression sanitaire ont impacté la récolte. Le recul des expéditions suscite la prudence. Pour autant, le prix moyen progresse de 1,7 %. Seule la Côte des Blancs cède 3 %, des hausses étant enregistrées ailleurs dans la Marne ainsi que dans l'Aube et l'Aisne.

En Alsace-Est, la relative stabilité des prix masque des disparités selon les cépages et les terroirs. Si certains grands crus ou lieux-dits restent attractifs, d'autres secteurs moins réputés ou plus sensibles aux aléas climatiques ne trouvent plus preneur.

En Val de Loire-Centre, des baisses en Loir-et-Cher (Touraine) et Maine-et-Loire (Anjou et Saumur) entraînent le repli du prix moyen (- 2,2 %) tandis que certaines appellations continuent de progresser (Pouilly-Fumé, Reuilly).

La crise viticole se poursuit et la baisse du prix moyen du bassin Bordeaux-Aquitaine s'accroît en 2024 (- 18,4 %). Les Bordeaux et les Côtes de Bordeaux s'échangent désormais sur les mêmes bases de prix, à 8 000 euros/ha en moyenne. Les baisses des appellations intermédiaires se poursuivent également, telles que Saint-Emilion (- 7 %). Les appellations communales les plus prestigieuses Pauillac et Margaux n'échappent plus à la tendance. Les excès d'eau et le mildiou dans le Sud-Ouest et la sécheresse dans le Languedoc-Roussillon s'ajoutent à la crise de commercialisation des vins rouges. Dans ces bassins viticoles où les prix chutent

Prix des vignes par type de vignes en 2024

		Évolution 2024/2023
AOP	176 400 €/ha	- 1,1 %
AOP hors Champagne	93 800 €/ha	- 3,9 %
Eaux-de-vie (VEDVAOP)	51 100 €/ha	- 9,8 %
Hors AOP	13 800 €/ha	- 7,0 %

Source : Groupe Safer-SSP.

respectivement de 9,1 % et de 5,1 %, de nombreuses appellations sont en baisse alors que des campagnes d'arrachage ont débuté.

En Vallée du Rhône-Provence, une situation contrastée mène à une quasi-stabilité du prix (- 0,5 %). La crise des Côtes du Rhône se renforce dans la Drôme et dans le Gard. À l'opposé, plusieurs appellations poursuivent leur ascension : Châteauneuf-du-Pape (+ 2 %), Saint-Joseph (+ 7 %). Dans le Var, malgré une conjoncture moins favorable pour le rosé, le prix des vignes se maintient.

LE COGNAC DANS LA TOURMENTE

Les difficultés de la filière cognac se poursuivent en 2024. Les financements bancaires et la contractualisation avec les maisons de négoce sont difficiles à obtenir, et la demande de foncier diminue. Conséquence, le prix des vignes permettant la production d'eau-de-vie sous AOP baisse de 9,8 %. Malgré le redémarrage des exportations en fin d'année 2024, le contexte politique mondial et le volume actuel du stock, correspondant à onze années, ne laissent pas entrevoir une sortie de crise à court terme.

DEUXIÈME ANNÉE DE BAISSE DU PRIX DES VIGNES HORS AOP

Le prix des vignes hors AOP suit dans de nombreux bassins viticoles la tendance des vignes AOP. La baisse est de 7 % en moyenne et concerne presque tous les bassins, à l'exception de la Corse.



Prix des vignes AOP par bassin viticole

Prix annuels en euros courants par hectare

	2023	2024	Évolution 2024/2023
Alsace-Est	117 800	117 000	- 0,7 %
Bordeaux-Aquitaine	123 900	101 100	- 18,4 %
Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura	266 500	295 900	+ 11,0 %
Champagne	1 103 200	1 121 800	+ 1,7 %
Corse	23 700	23 700	0,0 %
Languedoc-Roussillon	15 100	14 300	- 5,1 %
Sud-Ouest	14 700	13 400	- 9,1 %
Val de Loire-Centre	52 200	51 000	- 2,2 %
Vallée du Rhône-Provence	59 000	58 700	- 0,5 %
PRIX MOYEN AOP	178 400	176 400	- 1,1 %
PRIX MOYEN AOP hors Champagne	97 600	93 800	- 3,9 %

Source : Groupe Safer-SSP.

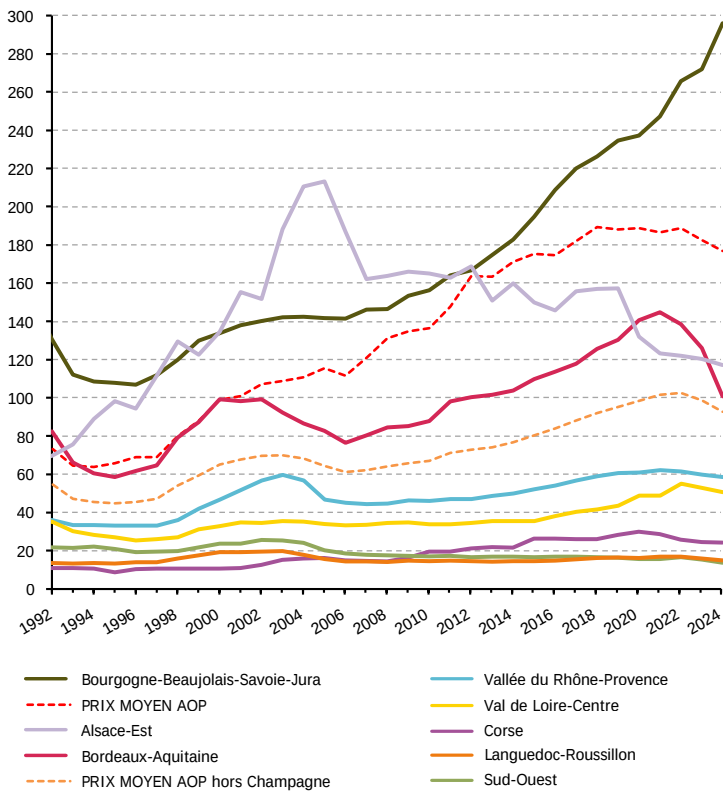
Bassins viticoles*



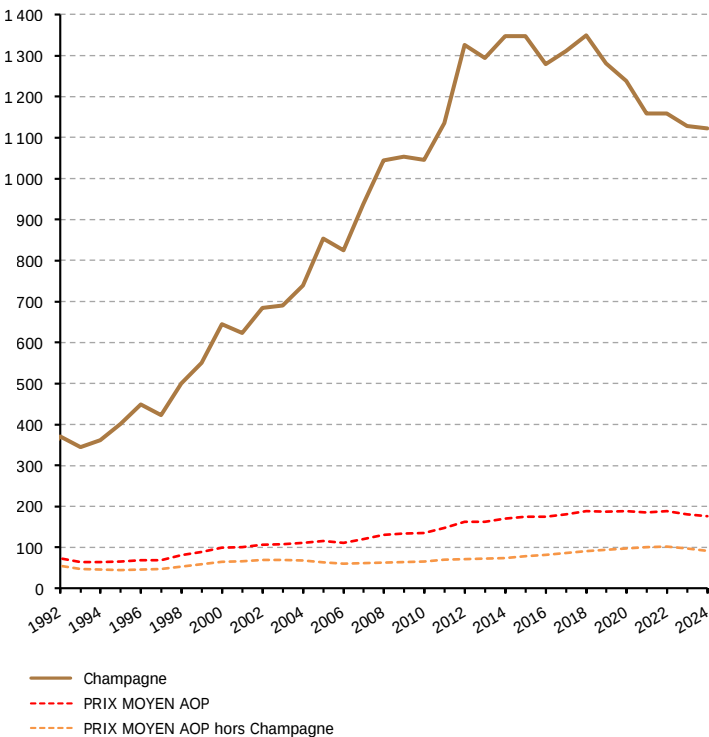
* Délimitation des bassins viticoles selon le décret 2008-1359 du 18 décembre 2008 portant création des conseils de bassins viticoles.
Source : Groupe Safer d'après Ministère de l'agriculture.

Évolution du prix des vignes AOP par bassin viticole entre 1992 et 2024

En milliers d'euros constants 2024/ha



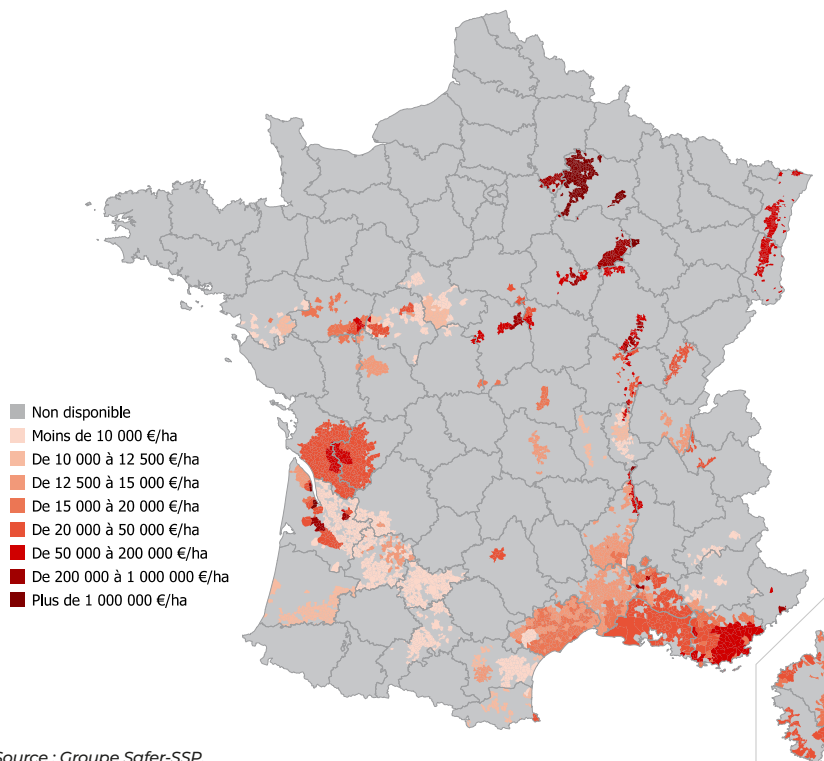
En milliers d'euros constants 2024/ha



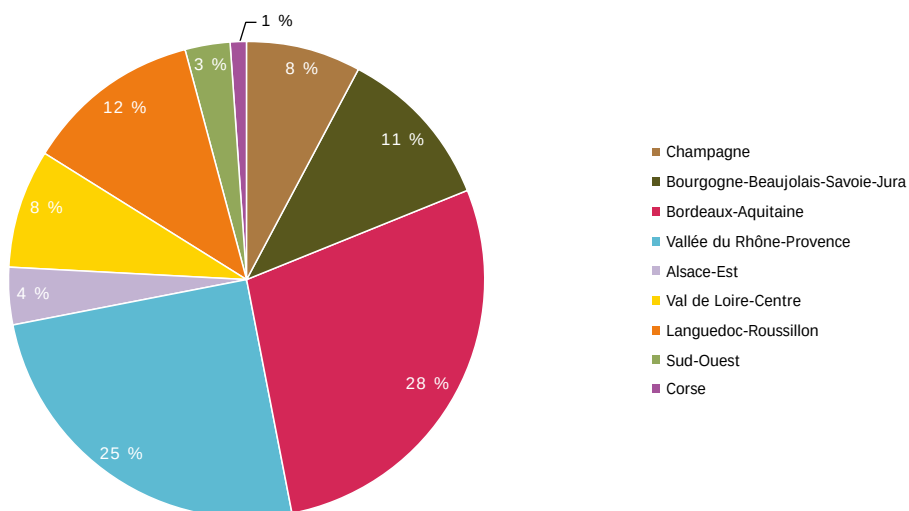
Note : l'inflation est de 2,1 % en 2024. Lors du passage en valeur constante, les hausses entre 2023 et 2024 inférieures à 2,1 % apparaissent comme des baisses.
Source : Groupe Safer-SSP.



Prix des vignes par appellation en 2024

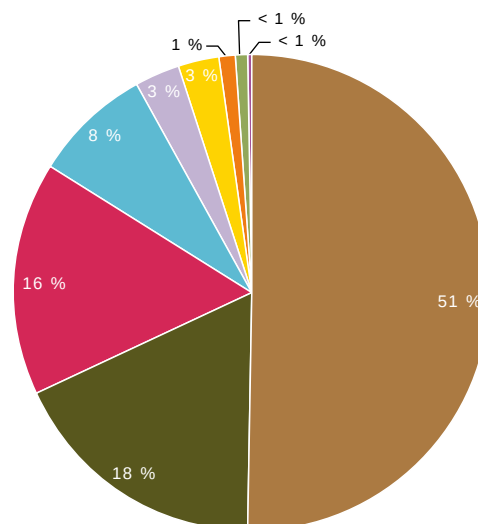


Répartition des surfaces en vignes AOP* par bassin viticole en 2024



* Surfaces d'après CVI ou SAA 2022 (source : DGFIP et SSP).
Source : Groupe Safer-SSP.

Répartition de la valeur du patrimoine foncier viticole AOP** par bassin viticole en 2024



** La valeur du patrimoine foncier viticole correspond au montant total des surfaces AOP multipliées par leur prix à l'hectare respectif.
Source : Groupe Safer-SSP.



Le cycle haussier des appellations prestigieuses mis en pause

Hormis deux inflexions en 2006 et 2013, le prix moyen national des vignes AOP a enregistré, en valeur constante, une hausse ininterrompue entre 1997 et 2018 et a été multiplié par 2,7 sur cette période. Cette évolution était notamment soutenue par la progression rapide du prix du Champagne, lui-même multiplié par 3,2 en 21 ans. La baisse des prix en Champagne entre 2018 et 2020 a ensuite stabilisé le prix moyen national. À partir de 2022, le prix diminue : la baisse est de 6,4 % en valeur constante entre 2022 et 2024.

Hors Champagne, après avoir enregistré une baisse de 13 % entre 2003 et 2006, le prix moyen a repris 69 % entre 2006 et 2022. Pendant ces sept années, la hausse de la valeur moyenne était tractée par la progression régulière des prix dans les appellations prestigieuses, qui bénéficient d'un attrait en tant que valeur refuge auprès d'investisseurs fortunés, telles que les Grands crus de Gironde ou de Côte-d'Or, le Sancerre dans le Cher ou le Châteauneuf-du-Pape dans le Vaucluse. L'année 2022 marque le début d'un tassement, au moins dans le Bordelais, où ces appellations haut de gamme ne progressent plus. En 2024, la divergence des évolutions se confirme : seules les appellations côte-d'oriennes poursuivent leur ascension, tandis que la stabilité prévaut sur les autres appellations prestigieuses et des baisses, parfois importantes, touchent de nombreuses appellations en rouge.

Coup d'arrêt sur la progression du prix des vignes à eaux-de-vie AOP

Le prix moyen national des vignes à eaux-de-vie AOP reflète majoritairement le prix des vignes destinées à la production de cognac. Après avoir baissé de plus de moitié en valeur constante entre 1992 et 1999, puis avoir stagné au début des années 2000 autour de 20 000 euros/ha, le prix a été multiplié par 2,7 entre 2004 et 2022. Cette remontée progressive s'expliquait par le développement des exportations de cognac, en particulier vers les États-Unis et la Chine. Le cognac est en effet quasiment entièrement exporté et il avait été relativement peu affecté par la pandémie de Covid.

En 2023, une production record depuis 30 ans, couplée à une baisse globale de 22 % des volumes exportés par rapport à 2022 (- 45 % vers les États-Unis), impriment un coup d'arrêt significatif à cette augmentation régulière. Dans ce contexte, l'extension progressive de la surface plantée du vignoble, amorcée en 2016 sous l'impulsion du BNIC et qui se poursuivait encore en 2023 (3 129 ha accordés en autorisations de plantation), est ramenée à seulement 100 ha pour 2024.

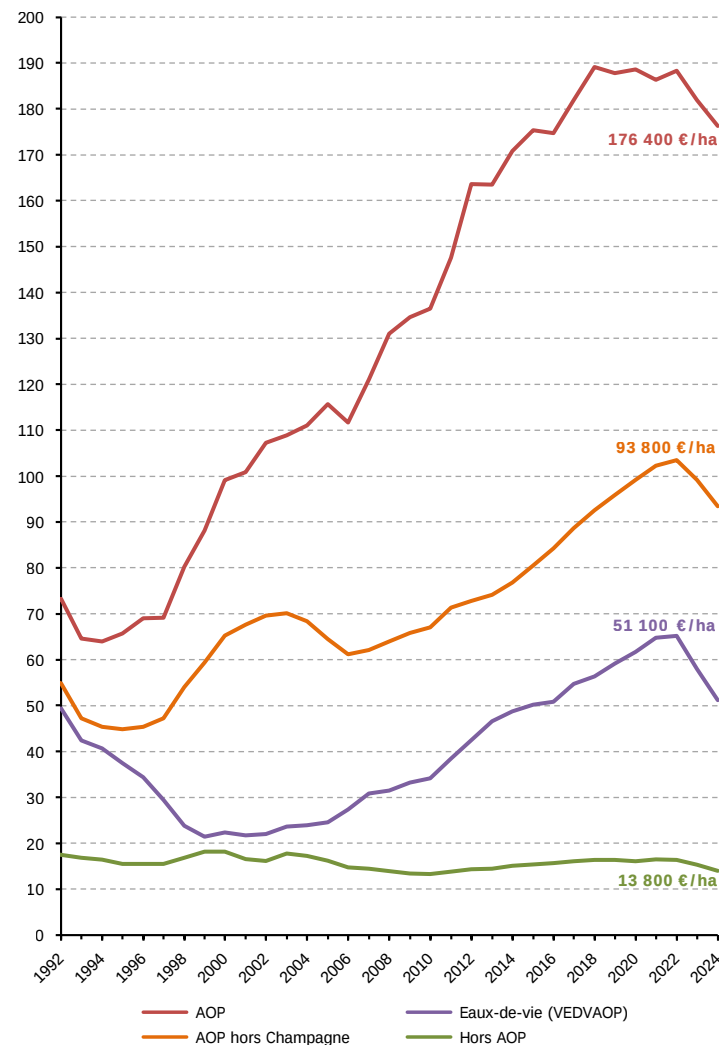
En 2024, la contraction des prix s'accroît, dans un contexte d'incertitudes économiques entraînant des difficultés d'accès aux financements bancaires et de contractualisation avec les maisons de négoce.

La progression du prix des vignes hors AOP interrompue pour la deuxième année

Le prix des vignes hors AOP a diminué de 27 % en valeur constante entre 2000 et 2010, dans un contexte de crise aiguë du secteur. Entre 2010 et 2022, la tendance s'est inversée et le prix était en 2021 supérieur de 24 % à la valeur plancher de 2010. Cette tendance reflétait en particulier le regain d'activité du vignoble languedocien. Une baisse s'amorce toutefois en 2023, qui s'accroît en 2024, dans un contexte de difficulté de commercialisation, en particulier concernant les vins rouges.

Évolution du prix des vignes par type de vignes entre 1992 et 2024

En milliers d'euros constants 2024/ha



Note : l'inflation est de 2,1 % en 2024. Lors du passage en valeur constante, les hausses entre 2023 et 2024 inférieures à 2,1 % apparaissent comme des baisses.
Source : Groupe Safer-SSP.